



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20120220-19380-DE-1-1_0
Date de signature : 21/02/12
Date de réception : mardi 21 février 2012
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2012.203**

Séance publique du

20 février 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : EXTENSION DU PARC RELAIS DU KRYPTON - CREATION D'UNE PASSERELLE DE FRANCHISSEMENT DE L'A51 - MISE A DISPOSITION DES PARCELLES DE TERRAIN A LA COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX.

Le 20/02/12 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 16/02/2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Dabbia DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Michelle EINAUDI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ à Mme Chantal DAVENNE, Mlle Odile BARBAT-BLANC à Mme Charlotte BENON, M. Maurice CHAZEAU à M. Stéphane PAOLI, M. Gérard DELOCHE à M. Francis TAULAN, Mme Brigitte DEvesa à M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Michèle JONES, M. Christian LOUIT à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à M. André GUINDE, Mme Arlette OLLIVIER à Mme Danièle BRUNET, Mme Catherine SILVESTRE à M. Victor TONIN, Mme Fleur SKRIVAN à M. Jacques AGOPIAN, Mme Marie José VALETA à M. François HAMY

Excusés sans pouvoir :

Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Catherine RIVET-JOLIN

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.



04.14

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -

Etudes Juridiques et Marchés Publics

Direction du Foncier & Gestion du Patrimoine

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 20/02/12

RAPPORTEUR : Mme Odile BONTHOUX

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : EXTENSION DU PARC RELAIS DU KRYPTON - CREATION D'UNE PASSERELLE DE FRANCHISSEMENT DE L'A51 - MISE A DISPOSITION DES PARCELLES DE TERRAIN A LA COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX. - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La programmation de pôles d'échanges et le développement de l'inter modalité sont au premier rang des préoccupations de la Communauté du Pays d'Aix.

A ce titre, le parc relais Krypton, situé au sud d'Aix en Provence, en bordure de l'autoroute A8, est au cœur de ces enjeux ainsi que de ceux du Plan Campus. La réalisation, en 2003 de ce parc relais de 300 places a été la première initiative de la CPA dans ce domaine. Aujourd'hui, face à la pression de l'automobile au centre ville et dans les quartiers immédiatement environnants, il est nécessaire de développer cette action et d'en améliorer le service.

Par ailleurs, le projet de nouvelle gare routière d'Aix en Provence s'appuie sur le principe d'un « délestage » de certaines lignes inter urbaines sur des pôles d'échanges secondaires. A cet effet, il est prévu d'adjoindre une gare routière secondaire au nouveau parc relais. Enfin cet équipement proposera une offre de stationnement alternative et organisée pour les étudiants, grâce à sa proximité du quartier des facultés.

De plus, pour fiabiliser et optimiser l'efficacité d'un tel dispositif, il est indispensable de créer des circulations en site propre pour les transports en commun. C'est pourquoi, la CPA souhaite réaliser un pont partant de la gare routière secondaire, franchissant l'autoroute A8 au niveau du stade Ruocco, et rejoignant l'avenue Gaston Berger au nord. Ce pont sera exclusivement réservé aux transports en commun et aux modes doux. Il permettra d'assurer une liaison en site propre intégral, depuis le parc relais Krypton, jusqu'au centre ville, puisqu'à Gaston Berger, les transports en commun rejoindront

l'itinéraire du futur bus à haut niveau de service. Cet ouvrage permettra également aux vélos et piétons de rejoindre le quartier des facultés, via des voies qui leurs seront réservées.

Pour la mise en œuvre de ce projet qui permettra d'augmenter la capacité du site en créant un équipement en silo de 900 places de stationnement, la Ville doit mettre à disposition un ensemble de parcelles lui appartenant (voir plan ci annexé) et détaillées dans le tableau ci-dessous

Section	n°	Surface m ²	
		Globale	Mise à disposition CPA
CB	21	4 647	2 300
	59	14 364	14 364
	62	4 005	1 500
	64	1 550	1 100
	81	5 094	2 200
	96	640	640
	99	5 135	500
TOTAL		35 435	22 604

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** la mise à disposition à la Communauté du Pays d'Aix des parcelles référencées dans le tableau susvisé afin de mettre en œuvre le projet d'extension du parc relais du Krypton et de création de gare routière secondaire,

- **AUTORISER** Mme le Député Maire ou l'élue délégué au Foncier à signer tout document afférent à ce dossier.

2012.203 - EXTENSION DU PARC RELAIS DU KRYPTON - CREATION D'UNE PASSERELLE DE FRANCHISSEMENT DE L'A51 - MISE A DISPOSITION DES PARCELLES DE TERRAIN A LA COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX.

Présents et représentés	: 53
Présents	: 40
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

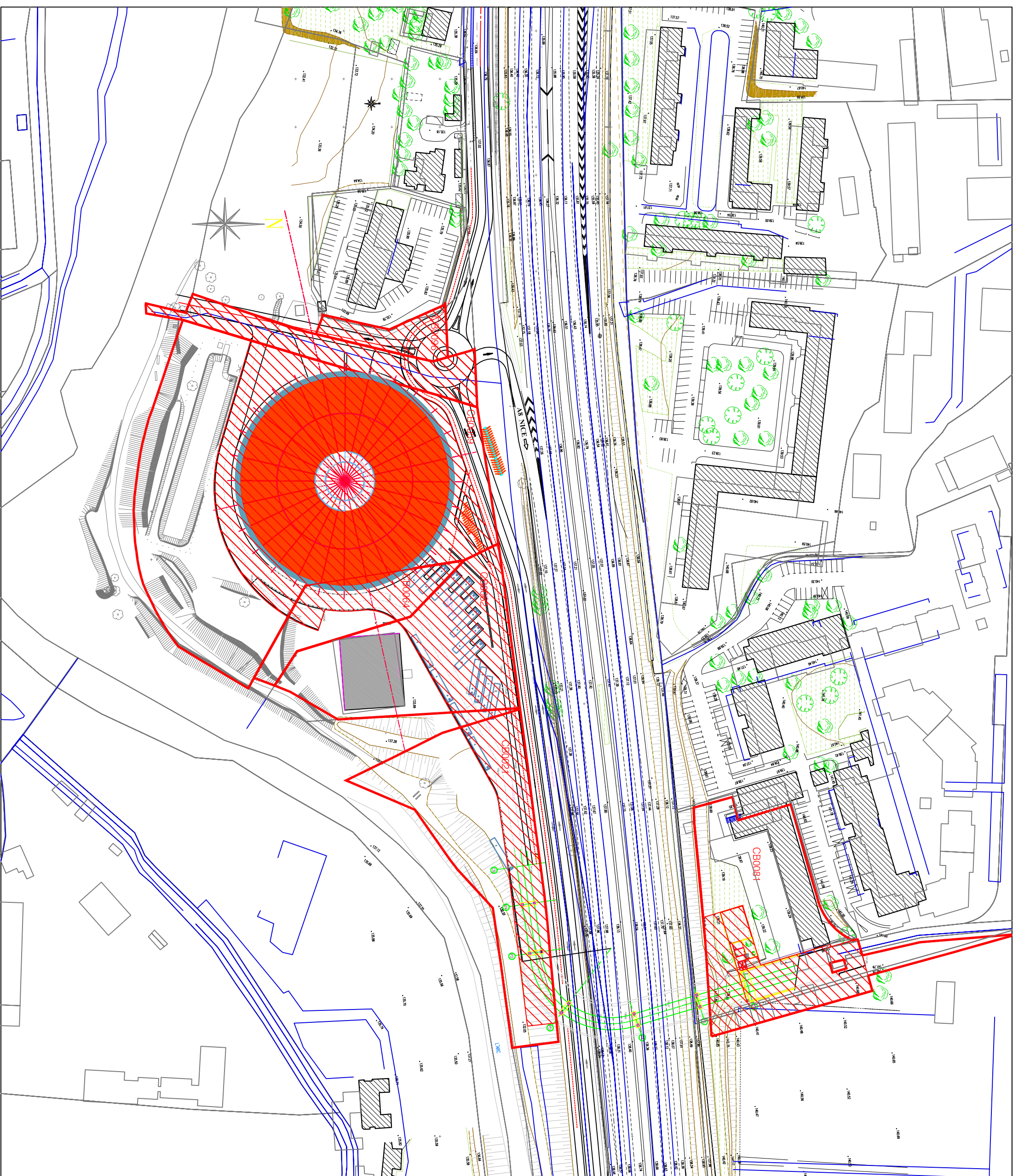
NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Michèle JONES**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 23/02/2012
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**



<p>Logos\Logo-KRYPTON.JPG</p> <p>CONSTRUCTION DU PARC RELAIS EN SILO A LE KRYPTON, ET DE L'OUVRAGE DE FRANCISEMENT DE L'AUTOROUTE A8</p>		<p>SDA - Communauté de Pays d'Aix 13000, Avenue de la République Tél : 04 91 92 21 11 Fax : 04 91 92 21 12</p>	
MATRISE D'OUVRAGE		COTEMA 13000, Avenue de la République Tél : 04 91 92 21 11 Fax : 04 91 92 21 12	
MANDATAIRE & BET		SCAU 13000, Avenue de la République Tél : 04 91 92 21 11 Fax : 04 91 92 21 12	
ARCHITECTE		MANC DAL BEARD SA 13000, Avenue de la République Tél : 04 91 92 21 11 Fax : 04 91 92 21 12	
ARCHITECTE		EURECA 13000, Avenue de la République Tél : 04 91 92 21 11 Fax : 04 91 92 21 12	
INGENIERE DES TRANSPORTS		SOOREAH 13000, Avenue de la République Tél : 04 91 92 21 11 Fax : 04 91 92 21 12	
INGENIERE PHO HYDRAULIQUE			
<p>DATE: Décembre - 2011</p> <p>PROJET: KRYPTON</p> <p>ZONE: PARC</p> <p>C.E.: APS</p> <p>TP: 1/500</p> <p>TN: 0</p> <p>REVISION: 0</p>		<p>PLAN DE REVISION:</p> <p>NO: 1</p> <p>DATE: 12/01/11</p> <p>REVISION: 0</p>	

ANNEXE aux délibérations N° 2012-174 à 2012-255

ERRATUM page 1

Il convient de lire « sur convocation qui a été adressée par Mme Joissains-Masini, Maire le 14/02/2012 » au lieu du 16/02/2012.